REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2524

Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec la Ville d'Hô Chi Minh -Vietnam-Assistance pour la mise en valeur par l'éclairage du Musée des Beaux-Arts – Opération 99HOCHI2 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00013, pour un montant de 15 000 euros

Direction de l'Eclairage Public

M. SECHERESSE Jean-Yves

Rapporteur:

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES: M. BRAILLARD

2016/2524 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA VILLE D'HO CHI MINH -VIETNAM-ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR PAR L'ECLAIRAGE DU MUSEE DES BEAUX-ARTS – OPERATION 99HOCHI2 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME 00013, POUR UN MONTANT DE 15 000 EUROS (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00013.

En juin 2014, lors de la venue d'une délégation Vietnamienne à Lyon, les Villes de Lyon et d'Hô Chi Minh ont souhaité poursuivre leur coopération dans le domaine de la lumière, en s'appuyant sur le savoir-faire lyonnais comme en témoigne le Plan Lumière de la Ville de Lyon.

Après études des lieux et recensement des services concernés de la Ville d'Hô Chi Minh, le choix s'est porté sur la mise en lumière du bâtiment qui abrite le Musée des Beaux-Arts.

Ce partenariat, dans le domaine de la lumière, fait suite aux réalisations déjà effectuées à Hô Chi Minh Ville, par la Ville de Lyon, telles que les mises en valeur de bâtiments constituant le patrimoine architectural et historique comme la Grande Poste ou le Théâtre Municipal.

Afin de poursuivre activement cette collaboration et de passer à la phase opérationnelle du projet, la Ville de Lyon et la Ville d'Hô Chi Minh ont décidé de s'engager dans une action de coopération décentralisée sur le fondement de la loi du 6 février 1992 modifiée, codifiée aux articles L. 1115-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

L'intervention de la Ville de Lyon constitue une occasion de s'associer avec la Ville d'Hô Chi Minh et de mobiliser et d'échanger son savoir-faire en matière d'éclairage public en découvrant également les pratiques de la Ville d'Hô Chi Minh par des échanges humains et professionnels.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 180 000 € répartis de la façon suivante :

- 15 000 € par la Ville de Lyon correspondant à la valorisation financière de l'achat d'une partie du matériel d'éclairage nécessaire à la réalisation du projet lumière ;
- 121 000 €par l'Association « Lyon Lumière Lyon Lighting » correspondant à l'étude du projet d'éclairage, au dossier technique, à l'assistance technique, aux réglages, à l'achat des projecteurs et des lampes, y compris l'expédition.

L'objet social de cette association, régie par la loi (française) du 1^{er} juillet 1901, est d'engager et de développer des actions dans le monde entier afin d'exporter le savoir-faire des entreprises lyonnaises en matière de mise en lumière de bâtiments et d'espaces publics pour poursuivre à l'international les opérations menées dans le cadre du plan lumière de la Ville de Lyon.

• 44 000 € à la charge de la Ville d'Hô Chi Minh correspondant aux travaux d'installation et de fourniture du matériel électrique.

Outre l'acquisition du matériel d'une valeur de $15\,000 \leqslant$ la Ville de Lyon contribue en mettant à disposition au titre des coûts indirects :

- les moyens humains nécessaires au pilotage technique de l'opération : assistance technique pour une durée globale estimée à six semaines, y compris les éventuelles missions sur place (environ 8 000 €). Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas à la charge de la Ville de Lyon ;
- les moyens de télécommunications nécessaires à la réalisation de l'opération : téléphone, messagerie électronique (environ 200 €).

Cette opération, chiffrée à 15 000 €, est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement éclairage public », programme 00013.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

Vu les articles L. 1115-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Le lancement de l'opération n° 99HOCHI2 « Assistance pour la mise en lumière du Musée des Beaux-Arts à Hô Chi Minh Ville » pour un montant de 15 000 € est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013, étant précisé que cette opération induit un coût supplémentaire de fonctionnement de 8 200 €

- 2. La convention de coopération susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Ville d'Hô Chi Minh, est approuvée.
 - 3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 99HOCHI2, et seront imputées sur les chapitres 21 et autres, fonction 821, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposant comme suit :

- 2017 : 15 000 €

5. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE